

25 oct 2010 -16:31

## Procès-verbaux Conseil des Ministres

Lancement d'un accès en ligne aux procès-verbaux du Conseil des Ministres

Lancement d'un accès en ligne aux procès-verbaux du Conseil des Ministres

Les Archives de l'État visent à mettre à disposition du public les archives qu'elles conservent, et ce, de diverses manières. Elles ont ainsi aménagé des salles de lecture ouvertes à toutes et tous, dans chacune de leurs 18 implantations à travers le pays. A l'aide d'inventaires, de guides et d'autres instruments de recherche, les chercheurs peuvent y trouver et consulter de nombreux documents.

Passé et avenir sont intimement liés aux Archives de l'État. Afin de mieux valoriser et sauvegarder un patrimoine historique de grande richesse, les Archives de l'État ont commencé la numérisation de leurs archives. Les visiteurs ont accès à ce type de documents dans des « salles de lecture numériques », installées dans chacune des implantations des Archives de l'État.

Depuis le 19 octobre, un pas important est franchi en matière d'accessibilité numérique : les procès-verbaux du Conseil des Ministres, pour la période 1918-1979, peuvent être consultés sur le site internet des Archives de l'État ([www.arch.be](http://www.arch.be)).

Ce sont ainsi 60.815 pages de procès-verbaux qui ont été numérisées. Les images ont ensuite été traitées à l'aide d'un logiciel de reconnaissance de texte afin de permettre à l'utilisateur une recherche en texte intégral (« full-text »). Bien que la qualité des textes dactylographiés sur le papier pelure ne permette pas d'obtenir une image parfaite, la possibilité d'effectuer des recherches en « full-text » offre de nombreuses possibilités aux chercheurs.

Le projet a été réalisé en collaboration avec le SPF Chancellerie du Premier ministre, les procès-verbaux originaux, reliés par année, étant conservés à la Chancellerie. Les Archives de l'État se sont occupées de la numérisation et du microfilmage.

Les procès-verbaux du Conseil des Ministres constituent une source extrêmement importante pour tout chercheur intéressé par des thèmes nationaux et internationaux, tels la question royale, la guerre scolaire, l'indépendance du Congo, les lois d'expansion économique, la problématique de la frontière linguistique, etc.

Le projet est également très significatif dans le cadre de l'exécution de la loi relative aux archives. La loi récemment modifiée réduit en effet à 30 ans le délai de consultation d'archives, de manière à permettre aux chercheurs un accès plus rapide aux documents que par le passé.

Le lancement d'un accès en ligne aux procès-verbaux du Conseil des Ministres constitue indubitablement une étape importante pour toutes les personnes intéressées par l'histoire politique récente de la Belgique.

[www.arch.be](http://www.arch.be)